



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/12/2021

Dossier complet le :

08/03/2022

N° d'enregistrement :

2021-5834

1. Intitulé du projet

Création d'un restaurant Burger King sur un terrain engazonné à Grez-Neuville

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BURGER KING CONSTRUCTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maryline COMBET-RONE

RCS / SIRET

8 0 8 5 4 0 3 5 5 0 0 0 4 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules	Aire de stationnement ouverte au public accédant au restaurant de 50 unités et plus (durant la période d'ouverture du restaurant exclusivement)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un restaurant de type restauration rapide de 427 m² de surface de plancher accompagné d'une terrasse de 154 m². Ce bâtiment sera accompagné d'un parking de 59 places dont 2 PMR, 2 à recharge électrique et 2 "Click & Collect". Une zone sera également dédiée au stationnement des deux roues. Le restaurant sera accompagné d'une piste drive et d'une aire de livraison ainsi que d'espaces paysagers sur les zones libres.

La capacité du restaurant sera de 140 places assises dont 4 PMR.

Ce projet prend place en zone UYZ du PLU de Grez-Neuville. La zone UYZ correspond au pôle tertiaire du Lionnais réservé à l'accueil des activités économiques.

La parcelle d'une emprise de 3829 m², se situe tout à l'est de la commune à la limite avec le Lion d'Angers.

Le plan masse du projet est inséré en annexe 4b.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à implanter un restaurant de type restauration rapide.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site bénéficie d'un accès direct depuis le rond point situé sur la route d'Angers et plus particulièrement la rue du Lionnais desservant déjà d'autres magasins et notamment Super U. Les travaux ne prévoient donc pas la création de voirie supplémentaire.

Le terrain d'assiette sera dans un premier temps terrassé et les réseaux posés, puis le bâtiment sera construit. Enfin, les espaces extérieurs et notamment les espaces de circulation et de stationnement seront aménagés.

Il est également prévu la mise en conformité du cheminement PMR.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera accessible, lors des heures d'ouverture du restaurant :

- pour les véhicules des clients du restaurant
- pour les piétons accédant au restaurant depuis l'espace public

Ces espaces sont privatifs et à usage exclusif des clients du restaurant

Lorsque les clients entreront dans cet espace privatif, ils seront libres de circuler, et consommer en salle, sur la terrasse ou en vente à emporter.

En dehors des heures d'ouvertures, le site sera accessible aux employés du restaurant durant leurs heures de travail et aux livreurs durant les heures de livraison.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction du restaurant est soumis à permis de construire et à autorisation préfectorale.

Il s'inscrit dans la ZAC de la Grée qui a fait l'objet d'un dossier d'étude d'impact déposé auprès de la sous-préfecture de Segré en juillet 2006.

De plus, compte-tenu de l'autorisation au titre de la loi sur l'Eau par arrêté préfectoral en date du 14 août 2007 pour l'aménagement de la ZAC de la Grée, le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un nouveau dossier au regard de la rubrique 2.1.5.0 concernant le rejet des eaux pluviales, le sujet ayant déjà été traité dans le premier dossier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain résulte d'une division des parcelles AB 205, 242 et 267.	
- Terrain d'assiette.....	3829 m ²
- Emprise au sol projetée.....	557 m ²
- Surface de plancher.....	427 m ²
- Surface taxable.....	456 m ²
- Stationnement.....	59 places
Aucune démolition prévue	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Lionnais
La Bergevinière
49 220 Grez-Neuville

Division des parcelles AB 205, 242 et 267

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 4 2' 28" 10 Lat. 4 7° 3 6' 5 1" 77N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF 2 "Vallée de la Mayenne en Maine-et-Loire" située à environ 460 m au nord-est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à un peu plus de 25 km au sud du site d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche de la zone d'étude est la Réserve Naturelle Régionale des Basses Broses et Chevalleries située à plus de 20 km au sud.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de plan de prévention du bruit sur la commune de Grez-Neuville ni à l'échelle de la communauté de communes des Vallées de Haut-Anjou.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude a fait l'objet d'investigations le 17 février 2022. Les habitats identifiés ne sont pas caractéristiques des zones humides. L'analyse pédologique permet de conclure à l'absence de zone humide sur le site étudié. En conclusion, les prospections botaniques et pédologiques concluent toutes deux à l'absence de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par Le Plan de Prévention des Risques Naturels inondation de l'Oudon-Mayenne. Le site se situe cependant en dehors de la zone inondable. Le PPRN Inondation Oudon-Mayenne a été approuvé le 6 juin 2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS / BASOL et aucune ICPE n'a été référencée pour ce site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations consultables sur le site SIGES Pays de la Loire, le site d'étude n'est pas situé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage de Chauvron prend place sur la commune du Lion d'Angers. Le site d'étude n'intercepte pas les périmètres de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site FR5200630 "Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette" se situe à environ 750 m à l'est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé du château de la Grandrière et son parc se situe à un peu plus de 3 km à l'est du site d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction projetée sera desservie par une conduite de distribution de caractéristiques suffisantes et raccordée au réseau collectif d'adduction d'eau potable sous pression. Consommation totale estimée de 2500 m3/an, 7 m3/jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état actuel du projet, aucun drainage n'est prévu puisqu'aucun niveau de sous-sol n'est envisagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de la topographie peu marquée, le nivellement du terrain au droit du restaurant sera équilibré.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente des enjeux faunistiques et floristiques faibles et prend place au coeur d'une zone d'activités commerciales en bordure d'infrastructures structurantes (2x2 voies notamment). Il s'inscrit dans un espace prairial accueillant des espèces communes à très communes. Le seul arbre présent sera conservé Il ne remet pas en cause des continuités écologiques Se référer au dossier spécifique en annexe 6.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prospections naturalistes n'ont révélé aucun enjeu en termes de conservation pour la biodiversité. Aucun habitat caractéristique de la ZSC "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette" (eaux oligomésotrophes, lacs, mégaphorbiaies, prairies maigres, roches siliceuses ou forêts alluviales) n'est présent au sein du périmètre d'étude. Le projet sera sans incidences sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site enclavé au sein d'une zone d'activité commerciale n'a plus de vocation agricole depuis la création de la ZAC, c'est à dire depuis 2006.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas à proximité directe du site d'étude d'établissement à fort risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se situe en dehors du PPRi Oudon-Mayenne. Le risque sismique y est faible (niveau 2) L'aléa retrait/gonflement des argiles est moyen au droit du site
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendrera pas de risques sanitaires particuliers. L'activité commerciale projetée n'est pas sujette à de potentiels risques sanitaires Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau d'assainissement de la commune.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements d'engins de chantier en période de chantier. En période d'exploitation, les déplacements seront principalement liés aux allers et venues de la clientèle avec des pics aux heures de repas et notamment le week-end. Les déplacements liés au personnel et aux livraisons, seront quant à eux, concentrés avant et après l'afflux de clients. Ces deux flux ne devraient donc pas se superposer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier. En phase d'exploitation, le trafic généré occasionnera des nuisances sonores. Les déplacements des véhicules à faible vitesse au sein du site permettront de réduire ces incidences. Le bruit des extracteurs et rooftop vont générer des nuisances sonores faibles uniquement durant les heures d'ouverture du restaurant. Notons que le projet se situe déjà dans une zone affectée par le bruit de la RD 775 (catégorie 3 - 100 m) et à plus de 200 m des premières habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer des nuisances olfactives limitées liées aux odeurs du restaurant. Il est possible de mettre en place des canons à ozone pour réduire ces nuisances. Rappelons que le projet s'inscrit au cœur d'une zone commerciale et à environ 200 m des premières habitations.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seuls les travaux seront susceptibles d'engendrer des vibrations lors des terrassements.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet va engendrer des nuisances lumineuses durant les heures d'ouverture du fait des enseignes lumineuses et de l'éclairage de l'espace de stationnement prévu pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons accédant au restaurant.</p> <p>Concernant l'éclairage, il sera réalisé avec des installations 100 % LED. La réglementation en vigueur sera respectée quant à l'éclairage des enseignes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La ventilation du restaurant engendrera des rejets dans l'air.</p> <p>Le trafic généré sera également source de rejets atmosphériques. Ce trafic sera très faible en comparaison avec le trafic supporté par la RD 775 (plus de 20000 véhicules/jour)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation du site engendrera un ruissellement des eaux pluviales plus important. Le projet s'inscrit sur une ZAC qui a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau en 2007 Des bassins de rétention gèrent l'ensemble des eaux pluviales de la ZAC.</p> <p>La gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration) est néanmoins envisagée sur le site. Les eaux des aires de stationnement transiteront par un séparateur à hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du restaurant engendre des effluents d'eaux usées. Les eaux usées seront collectées et traitées à la station d'épuration du Lion d'Angers.</p> <p>Des bacs à graisse sont prévus pour récupérer les graisses de cuisine et ainsi éviter leur rejet dans le réseau d'assainissement collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors du chantier, les déblais divers seront collectés et évacués vers les filières appropriées.</p> <p>Le projet va engendrer la production de déchets issus des livraisons de matières premières et de la vaisselle jetable.</p> <p>Des bacs de tri permettront de valoriser la majorité des déchets cartons et plastiques et afin d'optimiser le stockage de ces déchets et notamment des cartons volumineux, le site sera équipé de compacteurs à carton.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute protection du patrimoine architectural, historique et paysager (AVAP, sites inscrit/classé: monument) et en dehors de zone de sensibilité archéologique ou zone de présomption Le site prend place au sein d'une zone d'activité. Le projet prévoit toutefois l'aménagement d'espaces verts et paysagers des limites de propriété, afin de limiter les vues sur les espaces techniques (cf. annexe 6)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne fait actuellement pas l'objet d'usages particuliers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet soumis à étude d'impact au Lion d'Angers ou Grez-Neuville depuis 2018.

Dossiers d'examen au cas par cas déposés en 2021 :

Création d'un magasin LIDL - dispense d'étude d'impact (230 m à l'ouest du projet)

Sondage de 80 m de profondeur, recherche en eau souterraines - dispense d'étude d'impact (5,6 km au sud du projet)

Réaménagement d'un camping - dispense d'étude d'impact (1,75 km à l'ouest du projet)

Travaux d'aménagement hydrauliques sur la Mayenne à Grez-Neuville - Autorisation Loi sur l'Eau (2,1 km au sud-est du projet)

Dossiers déposés en 2020 :

Boisements de terres agricoles - dispense d'étude d'impact (5,9 km à l'ouest du projet)

Seule la création du magasin LIDL est susceptible d'engendrer des incidences cumulées (trafic, consommation d'espaces, ...)

Cependant, le projet s'inscrit dans le périmètre de la ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact globale. Les incidences cumulées de l'ensemble des activités s'implantant dans cette zone ont donc été prises en compte dans ce cadre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesure d'évitement :

Conservation du chêne pédonculé

Mesures de réduction :

- Limitation des nuisances sonores, olfactives et lumineuses aux heures d'ouverture
- +Mise en place de canons à ozone pour limiter les nuisances olfactives
- +Extinction des enseignes et des candélabres en dehors des heures d'ouverture
- Récupération des graisses avant rejet des eaux usées
- Traitement par séparateur hydrocarbures des eaux pluviales avant rejet au bassin pluvial
- Bac de tri des déchets et optimisation du stockage des cartons par compactage

Mesures liées à la faune, la flore et au paysage sont détaillées dans l'annexe 6.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction d'un restaurant de type restauration rapide s'inscrit dans une ZAC qui a fait l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau dans laquelle tous les aspects en rapport avec l'eau (eaux pluviales, eaux usées, zones humides) ont été présentés. Les investigations réalisées en février 2022 viennent confirmer l'absence de zones humides

Une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du Code de l'environnement analysant les incidences notables sur l'ensemble des compartiments environnementaux, a été réalisée en 2006 sur l'ensemble de la ZAC. Différentes mesures viennent donc s'imposer au présent projet, en plus de celles mentionnées et concernant plus particulièrement le projet. A noter que de nouvelles investigations zones humides, faune et flore ont été réalisées en février 2022 et n'ont pas fait ressortir d'enjeux significatifs. Il ne semble donc pas nécessaire que le présent projet fasse l'objet d'une nouvelle étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 - Expertise faune-flore "flash" et étude zones humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CLICHY

le,

03/03/2022

Signature


BURGER KING CONSTRUCTION SAS
34 RUE MOZART
IMMEUBLE LE CASSIOPEE
92110 CLICHY
RCS NANTERRE 808 540 355